

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
05 NOVEMBRE 2018 à 20 heures 30

Convocation du 25 octobre 2018

Etaients présents : Mme Luce ADAM, M. Joseph BEILLOUIN, M. Bernard BOUTIN, Mme Agnès CHALUMEAU, M. François CORDIER, Mme Denise DARTEIL, Mme Sylvie GALHAUT, M. William GÉRAUD, M. Jean-Paul JUSTEAU, M. Michaël LOUVET, Mme Christelle LOUVIOT, M. Fabien MENARD, Mme Sophie MÉTAYER, M. Frédéric MOREAUX, M. Mickaël MORINIERE, M. Fabien NEAU, M. Marc OGEREAU, Mme Maryse PLENEL, M. Dimitri RABOUIN, M. Noël ROBICHON, Mme Françoise SILVESTRE DE SACY.

Arrivée de Monsieur François CORDIER à 21h

Excusés : OGEREAU Nicolas, MARTIN Marc (pouvoir à Dimitri RABOUIN)

Absents : HUBLAIN Sandrine

Secrétaire de séance : MENARD Fabien

Délibération honoraires architecte projet rénovation école publique Le Sophora, commune déléguée d'Ambillou-Château

Madame le Maire présente au conseil municipal la proposition d'honoraires n° 3 reçu de l'architecte OKA de Doué-la-Fontaine concernant le projet de rénovation de l'école publique Le Sophora, commune déléguée d'Ambillou-Château.

Le montant des honoraires s'élève à la somme de 6 800.00 € H.T. soit 8 160.00 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions, décide de retenir la proposition n° 3 de l'architecte OKA et charge Madame le Maire ou son représentant Monsieur Dimitri RABOUIN en cas d'empêchement, pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération tarifs pour l'année 2019 des locations des salles des loisirs

Madame le Maire propose au conseil municipal les tarifs de locations des salles de loisirs, comme précisé ci-dessous, à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Capacité	Lieu		Week-end		Mariage / Réveillon		1 Jour (Hors Week-end)*	
			C	HC	C	HC	C	HC
Debout : 200 personnes Assis : 130 personnes <i>sans vaisselle</i>	Rue Besnardière Ambillou- Château	Actuel	330 €	410 €	Inexistant	Inexistant	Inexistant	Inexistant
		Proposition	- €	- €	WE + 50 €	WE + 60 €	36 % du WE	36 % du WE
		Validation	330 €	410 €	380 €	470 €	120 €	215 €
Debout : 100 personnes Assis : 80 personnes <i>50 couverts compris</i>	Rue Dumnacus Louerre	Actuel	200 €	290 €	Inexistant	Inexistant	Inexistant	Inexistant
		Proposition	- €	- €	WE + 30 €	WE + 40 €	36 % du WE	36 % du WE
		Validation	200 €	290 €	230 €	330 €	105 €	155 €
Debout : 80 personnes Assis : 60 personnes <i>70 couverts compris</i>	Rue Principale Noyant-la-Plaine	Actuel	130 €	190 €	Inexistant	Inexistant	Inexistant	Inexistant
		Proposition	20 €	20 €	WE + 20 €	WE + 30 €	36 % du WE	36 % du WE
		Validation	150 €	210 €	170 €	240 €	80 €	115 €

GRATUITE DES LOCATIONS POUR LES ASSOCIATIONS DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE SUR LA COMMUNE

Week-end : les locations s'entendent du samedi matin 9h au lundi matin 9h

Mariage : les locations s'entendent du vendredi 12h au lundi matin 9h et réservées uniquement à l'organisation d'un mariage (sur présentation d'un justificatif)

Réveillon : les locations s'entendent du jour (24/12 ou 31/12) à 12h à j+2 (26/12 ou 2/01) à 9h

1 jour (hors week-end) : les locations s'entendent du lundi au samedi, du matin de J 9h à J+1 9h

TARIFS SPECIFIQUES REUNION OU VH (9h - 19h)

Capacité	Lieu		REUNION ou VH	
			C	HC
< 25 pers assises < 40 pers debout AVEC LE BAR	Rue Besnardière	Actuel	50 €	60 €
		Proposition	40 €	50 €
		Validation	40 €	50 €
> 25/40 personnes maxi 130 pers assises maxi 200 pers debout	Ambillou- Château	Actuel	70 €	100 €
		Proposition	70 €	100 €
		Validation	70 €	100 €
< 25 pers assises < 40 pers debout	Rue Dumnacus	Actuel	30 €	40 €
		Proposition	30 €	40 €
		Validation	30 €	40 €
> 25/40 personnes maxi 80 pers assises maxi 100 pers debout	Louerre	Actuel	50 €	60 €
		Proposition	50 €	60 €
		Validation	50 €	60 €
< 60 pers assises < 80 pers debout	Rue Principale Noyant-la-Plaine	Actuel	50 €	60 €
		Proposition	45 €	55 €
		Validation	45 €	55 €

Location possible de verres : forfait 10 € (sur demande)

CAUTION : 800 € identique pour les 3 salles afin de responsabiliser les locataires

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention, approuve les tarifs proposés ci-dessus.

Délibération tarifs pour l'année 2019 des cartes de pêche

Pour mémoire, les tarifs des cartes de pêche, à compter du 1^{er} janvier 2018 étaient :

Pour les habitants de Tuffalun :

- carte à l'année Plan d'eau d'Ambillou-Château uniquement : 15 €/personne
- carte à l'année Plan d'eau de Louerre et d'Ambillou-Château : 22 € / personne
- Carte à la journée : 4 €/personne pour les 2 plans d'eau

Pour les habitants hors Tuffalun :

Pour les 2 plans d'eau :

- Carte à l'année : 28 €/personne
- Carte à la journée : 6 €/personne
- Gratuité pour les enfants de 5 à 12 ans, accompagnés d'un adulte, 1 ligne autorisée.

La commission pêche propose de maintenir pour l'année 2019, les tarifs ci-dessus, votés le 6 novembre 2017 et appliqués en 2018.

La date d'ouverture serait le samedi 4 mai 2019 et la fermeture le dimanche 29 septembre 2019.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 22 voix pour décide de fixer les tarifs des cartes de pêche à compter du 1^{er} janvier 2019 comme indiqués ci-dessus.

Délibération tarifs pour l'année 2019 des locations des appartements communaux au-dessus de la mairie déléguée de Louerre

Madame Le Maire informe le conseil municipal que le montant du loyer des deux appartements au-dessus de la mairie déléguée de Louerre, doit être révisé à compter du 1er janvier 2019.

Actuellement un seul appartement est occupé. Il est prévu de faire des travaux dans l'appartement vide. Un nouveau tarif sera voté pour cet appartement une fois les travaux terminés. Les décisions ci-dessous ne concerne que l'appartement occupé.

Le calcul s'effectue en fonction de l'indice du coût de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2018.

$360.10 \text{ € (loyer mensuel actuel)} \times 127,77/126,19 = 364.61 \text{ € par mois et pour chaque appartement, hors charges.}$

Pour l'entretien mensuel de l'escalier commun, Madame le Maire propose de demander pour chaque appartement, la somme de 15.37 €, à compter du 1er janvier 2019.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, émet un avis favorable pour un loyer mensuel de 364.61 € et 15.37 € pour l'entretien mensuel de l'escalier commun, pour l'appartement actuellement loué, à compter du 1er janvier 2019

Délibération pour l'année 2019 des droits de place

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2019, les droits de place suivants :

. pour chaque passage du camion Outiror ou Outillage Saint Etienne et tout autre demande : 25.00 € en 2018, pour 2019 : 25.00 €

. pour les camions pizza (Monsieur Sionneau Thierry Pégaz'pizza) : 25.00 € par période de deux mois en 2018, pour 2019 : 25.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération encaissement droit de chasse de l'ACCA Louerre

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que l'ACCA de Chasse de Louerre a envoyé un chèque de règlement d'un montant de 116.88 € pour des droits de chasse sur des parcelles appartenant à la Commune déléguée de Louerre pour la saison 2018/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, émet un avis favorable ou non pour l'encaissement du chèque.

Délibération subvention pour l'année 2018 à la Fondation du Patrimoine

Madame le Maire présente informe les membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer pour l'attribution d'une adhésion pour l'année 2018 à la Fondation du Patrimoine, délégation d'Angers, pour un montant de 120.00 € (strate de population de moins de 2000 habitants) au lieu de 100.00 € qui a été votée en conseil municipal le 5 mars 2018.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions vote une subvention d'un montant de 120.00 € pour l'adhésion à la Fondation du Patrimoine, délégation d'Angers.

Délibération désignation d'un représentant communal pour l'établissement et la révision des listes électorales

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à titre transitoire, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, la commission de contrôle des communes nouvelles créée depuis le 1^{er} janvier 2014, chargée de l'établissement et de la révision des listes électorales est composée de :

. un conseiller municipal

. un délégué de l'administration désigné par le Préfet

. un délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions :

. désigne M Bernard BOUTIN pour siéger au sein de cette commission

. autorise Madame le Maire ou à défaut M Bernard BOUTIN à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Délibération rapport d'activité année 2017 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999,

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapport d'activités de l'année 2017 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a fait l'objet d'une communication au conseil municipal de la commune de Tuffalun, en sa séance publique du 5 novembre 2018, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal ont été entendus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix pour, 1 voix contre, 6 abstentions, émet un avis favorable au rapport d'activité de l'année 2017 présenté.

Questions diverses :

Animation « traque aux watts » :

Dans le cadre d'un partenariat entre l'espace info énergie du 49 et la CASVL, des **actions événementielles** animées par l'association Alisée, sont envisagées **de novembre 2018 à décembre 2019** dans différentes communes de la CASVL afin de sensibiliser les habitants aux économies d'énergie.

La commune de Tuffalun a été retenue pour

- **l'animation « traque aux watts »** qui consiste en une soirée d'information sur les solutions d'isolation à partir de photographies thermiques de façades prises avec l'accord de foyers volontaires
- La CASVL demande un réfèrent communal pour relayer l'information – réunion préparatoire le mercredi 14/11 à 11h. le conseil municipal désigne monsieur Bernard BOUTIN comme réfèrent ;

L'animation se déroulera entre le 15 janvier et le 15 février 2019.

Représentants à la réflexion de la fusion des ADMR locaux :

Pour des raisons de rentabilité et de manque de bénévoles, les associations ADMR de Doué, Gennes et Montreuil-Bellay souhaitent fusionner.

Sophie et Françoise ont rencontré Gilbert THOMAS président de l'ADMR de Gennes venu présenter ce projet de fusion.

Il nous est proposé de nommer 2 représentants de Tuffalun pour participer à la réflexion sur ce projet.

Prochaine réunion : AG constitutive le **9 novembre** à 18h30 salle de la rue des Halles – Doué la Fontaine.

Le conseil municipal désigne Sophie METAYER et Fabien NEAU comme représentants de la commune au suivi de ce projet.

Point sur le Téléthon :

Christelle LOUVIOT fait part de l'organisation du téléthon qu'elle met en place avec plusieurs bénévoles dont certains élus.

Les animations auront lieu le dimanche 2 décembre 2018 à partir de 8h à la salle des loisirs de Louerre

- Plusieurs parcours (marches, vélo, course à pied) seront proposés.
- Vente de soupe, vin chaud et objets fabriqués par les résidents des Camélias seront vendus au profit du téléthon.
- Gouter participatif l'après-midi à la résidence autonomie des Camélias.

A noter qu'une équipe de 4 marcheurs en provenance de Fontaine Milon, ralliant les Deux-Sèvres feront étape à la salle des associations de Louerre le samedi 1^{er} décembre au soir. Ils repartiront le dimanche matin vers 9 h.